

C) CLASSIFICATION DES ACTIVITES : notion de commerce "pur", Artisanat et Services : approche géo-économique.

C-1) Types d'activités par branche commerciale.

C 1-1) Activités de commerce pur :

Sont définies ainsi, toutes activités commerciales dont les biens sont destinés à un circuit de distribution terminale, qu'elle soit de type alimentaire, vestimentaire, ou pour équipements domestiques et autres. Elles excluent donc toute autre activité associant la production, réparation, ou prestation de services. Cette rubrique regroupe 3 catégories principales :

\* Catégorie de l'alimentation se compose de 14 activités ; (Tableau 1, commerce "pur" de type alimentaire).

Activités	Nbre d'étab.	Rareté d'étab.	Fréquen. d'appar.	Rareté géogr.	Rareté géogra Rareté d'étab
Alimentation générale	2.941	0,00034	44	0,0227	66,76
Fruits et légumes	1.041	0,00096	44	0,0227	23,64
Légumes secs	647	0,00154	43	0,0232	15,06
Boucheries	534	0,00187	44	0,0227	12,13
Bazars	439	0,00227	34	0,0294	12,95
Boulangeries	262	0,00381	44	0,0227	5,95
Commerce multiple	183	0,00546	11	0,0909	15,27
Laitiers	168	0,00585	35	0,0285	4,78
Pâtisseries confiseries crémeries	137	0,00729	32	0,0312	4,27
Pâtisserie orientale	95	0,01052	31	0,0322	3,06
Dattes et Fruits	73	0,01369	15	0,0666	4,36
Volailles oeufs	71	0,01408	17	0,0588	4,17
Boisson à emporter	66	0,01515	21	0,0476	3,14
Condiments divers (sel)	9	0,01111	1	1	9

(1) Les résultats, exprimés par le rapport rareté géographique/rareté d'établissements, peuvent être exprimés directement par le nombre d'établissements sur le total des fréquences d'apparition. Exemple :  
 Alimentation générale :  $0,0227/0,00034 = 66,76$  ou  $2941/44 = 66,84$   
 Boisson à emporter :  $0,0476/0,01515 = 3,14$  ou  $66/21 = 3,14$

- En introduisant l'indicateur "rareté géographique", on remarque que le poids spatial de certaines activités ne coïncide guère avec le nombre d'établissements. L'exemple le plus frappant est celui du commerce multiple qui, bien qu'apparaissant avec 183 établissements, a une fréquence très limitée, d'où une rareté spatiale assez élevée, alors que les laitiers, ayant approximativement le même nombre d'établissements, ont une rareté beaucoup moins accentuée. Pour celui-ci, il s'agit d'une activité à usage fréquent dont l'implantation peut avoir lieu même dans les localités peu peuplées. Pour celui-là, la concentration des établissements exige une certaine taille démographique ; l'activité n'apparaît que dans les localités où la demande est en mesure d'assurer sa rentabilité (1).

Ainsi, l'idée d'organisation spatiale, qui se dégage de la répartition de ces 2 activités, est totalement différente.

Sans la rareté géographique, le commerce multiple risque d'être considéré au même titre que les laitiers.

- Le rapport rareté géographique/rareté d'établissements démontre que l'importance numérique des établissements par fréquence d'apparition est variable d'une activité à l'autre. Les plus demandées telles que, l'alimentation générale, les fruits et légumes, légumes secs offrent plus de choix. Elles se caractérisent respectivement par une moyenne de 66, 23 et 15 établissements par apparition. Les activités moins usuelles en dessous de certaines tailles démographiques présentent par contre un choix plus atrophié ; il s'agit de la pâtisserie-confiserie, pâtisserie orientale, dattes et fruits, volailles-oeufs, boisson à emporter. Le commerce multiple échappe évidemment à cette règle, car, en dépit de son absence dans les localités inférieures à 9.000 habitants, il concentre parallèlement beaucoup d'établissements dans les localités de tailles supérieures. D'autres activités comme les boulangeries, et les laitiers, en raison d'une forte dispersion et par manque de concentration d'établissements, proposent également un choix plus réduit.

---

(1) Sa première apparition est enregistrée à Ain Oulmène (9.077 habitants).

\* catégorie de l'habillement : regroupe 8 activités (Tableau 2, commerce "pur" de type vestimentaire).

Activités	Nbre d'étab.	Rareté d'étab.	Fréquen. d'appar.	Rareté géogr.	Rareté géogra. Rareté d'étab.
Habillement Bonneteries	545	0,00183	39	0,0256	13,98
Tissus (métrage)	349	0,00286	38	0,0263	9,19
Chaussures	337	0,00296	37	0,0270	9,12
Tissus+habillement confectionnés	97	0,0103	13	0,0769	7,46
Merceries	43	0,0232	12	0,0833	3,59
Foundouks (1)	27	0,0370	5	0,2	5,40
Articles de sport	8	0,125	4	0,25	2
Friperies	4	0,25	2	0,5	2

*Y a-t-il des établissements  
offerts  
de façon  
au le type  
de l'activité  
donnée par  
le nombre d'appar.  
EX: 545 : 39*

En prenant en compte les valeurs exprimées dans la dernière colonne du tableau, on parvient à distinguer 2 ensembles d'activités.

Le premier ensemble concerne, l'habillement-bonneterie, tissus (métrage) et les chaussures, ayant dans le même ordre par apparition environ 14, 9, 9 établissements. Il s'agit d'activités assez répandues. Sur les 44 localités retenues dans notre étude, l'habillement-bonneterie apparaît 39 fois soit dans 88,63 % des localités. Le commerce de tissus est présent dans 38 localités soit 86,36 % du total. Les magasins de chaussures se manifestent par une fréquence de 37 apparitions soit dans 84,09 % des localités. Pour acquérir ces biens, le consommateur n'est donc pas contraint à de longs déplacements.

Le 2ème ensemble se rapporte aux 5 dernières activités dont l'accessibilité implique, indubitablement, une grande mobilité des consommateurs. Ceci est surtout valable pour les Foundouks, les articles de sport et les friperies ayant entre 2 et 5,4 établissements par apparition. Les merceries, relativement plus dispersées et n'ayant pas une grande concentration voient

- (1) Foundouks : En réalité cette activité constitue une partie intégrante dans le secteur de l'habillement-bonneterie. Nous préférons la distinguer, car elle est spécialisée dans la vente des habillements traditionnels (burnous, Gandoura, Sarouale, etc...)
- (2) Friperies : ce genre d'activités est nettement représenté en étal dans les différents souks, c'est pourquoi sa présence en boutique est très faible.

leur importance à travers le rapport rareté géographique/rareté d'établissements en dessous de celle des Foundouks car leur variation en nombre d'établissements est beaucoup plus liée à la fréquence d'apparition qu'à la taille démographique. Sur 12 présences leur correspondent 43 établissements, tandis que les seconds sur 5 en détiennent 27 dont 21 reviennent aux localités de M'sila et d'El Eulma (30.000-42.000 habitants). Autrement dit, leur distribution spatiale est parfaitement analogue à celle du commerce multiple.

\*Catégories des équipements domestiques et autres : dispose de 20 activités dont 3 relèvent du secteur de l'automobile, les cycles et la chasse. Elles se répartissent de la manière suivante (tableau 3, commerce "pur" : équipements).

Activités	Nbre d'étab.	Rareté d'étab.	Fréquen. d'appar.	Rareté Géogr.	Rareté géogra. Rareté d'étab.
Electroménager	362	0,00276	39	0,0256	9,27
Article de ménages	274	0,00364	34	0,0294	8,07
Matériaux de construction	243	0,00411	38	0,0263	6,39
Quincailleries	176	0,00568	39	0,0256	4,50
Meubles	170	0,00588	37	0,0270	4,59
Pièces détachées auto.	137	0,00729	32	0,0312	4,27
Dépôts de gaz	128	0,00781	43	0,0232	2,97
Librairies	104	0,00961	29	0,0344	3,57
Drogueries	96	0,0104	28	0,0357	3,43
Appareils re-production son et image	91	0,0109	16	0,0625	5,73
Fournitures électricité	63	0,0158	21	0,0476	3,01
Parfumeries	48	0,0208	17	0,0588	2,82
Armuriers	24	0,0416	17	0,0588	1,41
Disquaires	21	0,0476	10	0,1000	2,10
Tapissiers	20	0,0500	5	0,2000	4
Revendeurs de cycles-motos	13	0,0769	7	0,1428	1,85
Mobiliers	8	0,125	3	0,3333	2,66
Revendeurs de Tamis	7	0,1428	5	0,2000	1,40
Dinanderies (1)	4	0,250	2	0,5000	2
Articles scolaires	2	0,5000	1	1	2

(1) Le nombre de dinandiers qui s'occupent uniquement de la vente au détail est très minime par rapport à celui des artisans qui associent la production.  
- les boutiques spécialisées dans la vente : 3 à Hamma Bouziane et 1 à M'sila.

Les mêmes constatations évoquées précédemment ressortent en beaucoup plus net à travers les activités d'équipements. Certaines en raison d'une forte dispersion (Drogueries) ont une moyenne d'établissements par apparition plus réduite (3,43), d'autres moins présentes en offrent davantage (appareils de reproduction du son et de l'image), 5,73. Cette logique de distribution exprime deux modes d'organisation spatiale opposés, sans pour autant que le nombre d'établissements correspondant aux 2 activités ne diffère totalement.

C 1-2) Activités artisanales : cette rubrique regroupe deux types d'activités.

\* Les activités artisanales de production : signifient toute activité dont les biens sont destinés à la vente au détail mais obéissant au préalable à un processus de production, ou de fabrication. L'acquisition de ces biens est donc soumise à une étape intermédiaire : celle de la création. Elles se distinguent des activités artisanales relevant du secteur industriel par une série de réglementation dont les plus importantes se présentent comme suit :

- Au niveau de la production : leur volume est beaucoup plus restreint, s'adressant en particulier à une gamme de produits utilitaires limités, dont la traitance ne nécessite pas d'importants équipements ou de technologie perfectionnée.

- Au niveau de la main d'oeuvre : elles font appel à un personnel individuel, parfois familial, ou à une assistance limitée d'apprentis extra familiaux. Dans la nomenclature des activités économiques citée auparavant, elles se différencient techniquement de la production industrielle par une codification à 5 chiffres contre 3.

Exemple : l'artisan maroquinier est précédé d'un code à 5 chiffres (51400). Quand il s'agit d'une production artisanale à caractère industriel, l'activité est précédée seulement de 3 chiffres (514).

Au total, cette rubrique comporte 14 activités (tableau 4, activités artisanales de production).

Activités	Nbre d'étab.	Rareté d'étab.	Fréquen. d'appar.	Rareté géogr.	Rareté géogra. Rareté d'étab.
Menuiseries	484	0,00206	43	0,0232	11,26
Forgerons	355	0,00281	44	0,0227	8,07
Bijouteries	168	0,00595	35	0,0285	4,78
Dinanderies	78	0,0128	18	0,0555	4,33
Meuneries	60	0,0166	18	0,0555	3,34
Charbon	40	0,025	13	0,0769	3,07
Moulins	38	0,0263	12	0,0833	3,16
Bourreleries	18	0,0555	10	0,1000	1,80
Chaudronneries	18	0,0555	3	0,333	6
Maroquineries	14	0,0714	9	0,111	1,55
Miroiteries	13	0,0769	8	0,125	1,62
Fabrication de chaussures	4	0,25	2	0,500	2
Vannerie Sparterie	3	0,333	2	0,500	1,50
Huileries	2	0,5	1	1	2

En se fondant exclusivement sur la moyenne d'établissements par apparition, on s'aperçoit que le choix proposé par les chaudronneries est nettement plus important que celui offert par les bijoutiers. Néanmoins, leur répartition mérite l'attention : les bijoutiers sont plus accessibles, d'où une rareté géographique assez faible 0,0285 (1/35). Les chaudronneries en revanche, implantées juste dans 3 localités, se manifestent par une rareté égale à 0,333 soit environ 12 fois plus grande. Leur acquisition exige nécessairement de longs déplacements. Cette particularité majeure, demeure systématiquement saisissable à travers d'autres types d'activités. Dans la catégorie de l'artisanat de réparation, d'entretien, et de services que nous essayons de définir ci-dessous, elle caractérise toute une série d'activités.

\* Les activités artisanales de réparation, d'entretien et de services :

Leur finalité n'est pas de produire ou de créer un bien matérialisé, mais d'offrir un service ou d'effectuer des travaux sur des biens déjà fabriqués. Cette catégorie se compose de 21 activités : (tableau 5 ; activités artisanales de services).

Activités	Nbre d'étab.	Rareté d'étab.	Fréquen. d'appar.	Rareté géogr.	Rareté géogra. Rareté d'étab.
Mécanique autos	324	0,00308	44	0,0227	7,37
Coiffure	311	0,00321	44	0,0227	7,07
Tôlerie	147	0,00680	35	0,0285	4,19
Cordonniers	128	0,00781	37	0,0270	3,45
Vulcanisation	120	0,00833	37	0,0270	3,24
Réparation de cycles	96	0,0104	28	0,0357	3,43
Electriciens Bâtiment	72	0,0138	27	0,0370	2,68
Tailleurs	63	0,0158	19	0,0526	3,32
Horlogeries	58	0,0172	28	0,0357	2,07
Electricien Aut.	55	0,01818	16	0,0625	3,43
Réparation télé. radios	48	0,0208	26	0,0384	1,84
Serruriers	45	0,0222	15	0,0666	3
Degraissage	29	0,0344	17	0,0588	1,70
Selliers autos	14	0,0714	8	0,125	1,75
Emballage plast.	14	0,0714	6	0,166	2,32
Réparations radiateurs	10	0,100	6	0,166	1,66
Vitriers	9	0,111	6	0,166	1,49
Imprimeries	5	0,200	3	0,333	1,66
Electrobobinage	5	0,200	3	0,333	1,66
Frigoristes	4	0,25	3	0,333	1,32
Réparation électroménagers	4	0,25	3	0,333	1,32

\*Bien que définies juridiquement dans le statut des artisans, certaines activités comme les tailleurs, horlogeries, vitriers, peuvent exercer parallèlement la vente au détail, d'articles ayant plus ou moins un caractère homogène avec l'activité principale. Ceci est autorisé pour les activités dont le revenu n'assure pas tout à fait leur maintien. Il existe, par exemple des tailleurs qui vendent au détail des cravates, chemises, certains articles de mercerie. Cependant, cette pratique (activité accessoire) ne doit avoir lieu qu'à l'intérieur d'un même local et s'exercer à une échelle très réduite.

L'examen simultané des 2 indices de rareté permet de cerner 3 faits essentiels :

- 2 activités ayant une même rareté d'établissements n'ont pas forcément une rareté géographique similaire. Ceci se traduit clairement entre les selliers automobiles et l'emballage plastique. Chacun possède 14 établissements, mais ayant des fréquences d'apparition différentes, par conséquent, leurs moyennes ne sont pas du même ordre.

- Inversement, deux activités ayant une même rareté géographique, peuvent ne pas avoir une rareté d'établissements identique. Ceci est relatif aux réparateurs de cycles, et aux horlogers. Ils jouissent tous les 2 d'un même poids spatial (0,0357), cependant, n'en détiennent pas une rareté d'établissements semblable. Ainsi, leur moyenne par apparition présente des anomalies (3,43 contre 2,07), autrement dit, chacun obéit à une logique de distribution propre : les horlogers relèvent des activités de couverture dont le nombre d'établissements est peu sensible aux variations de la population. Pour les réparateurs de cycles, la croissance est une fonction plus ou moins directe de la taille démographique.

Par ailleurs, deux activités, ayant des moyennes d'établissements égales par apparition, n'ont pas obligatoirement des indices de rareté analogues. Ceci est conforme aux électriciens autos et les réparateurs de cycles. Ces derniers, comme on l'a déjà souligné, ont une croissance en liaison avec les variations démographiques, leur présence a tendance à se généraliser. Ils se manifestent par 28 apparitions et 96 établissements. Les premiers, par contre, sont moins nombreux (55 étab.), mais le fait qu'ils soient peu dispersés (16 apparitions) leur a permis d'avoir une moyenne parfaitement équivalente à la précédente (de fois, 3,43).

Ce faisant, la comparaison entre une gamme d'activités données n'est géographiquement significative que sur l'appui de la notion de rareté. Elle le serait encore plus en introduisant le critère démographique (1).

---

(1) Nous renvoyons pour cela à l'analyse menée dans le chapitre intitulé "Classification des activités ; approche géographique".

C 1-3) Les activités commerciales de services.

Elles se différencient des activités artisanales, définies un peu plus haut en étant destinées principalement à la satisfaction de services sans avoir recours à un travail manuel exigeant un savoir-faire et ne présentant aucun aspect matérialisé. Ce groupe d'activités concerne notamment le secteur de la restauration (restaurants, gargottes, rôtisseries) et les cafés, salons de thé.

Sur les 88 localités relevées, il en compte 11 (Tableau 6 ; activités commerciales de services).

Activités	Nbre d'étab.	Rareté d'étab.	Fréquen. d'appar.	Rareté géogr.	Rareté géogra. Rareté d'étab.
Restaurants	467	0,00214	44	0,0227	10,60
Cafés	383	0,00261	44	0,0227	8,69
Tabacs	120	0,00833	43	0,0232	2,78
Douches	113	0,00884	42	0,0238	2,69
Photographes	89	0,0112	36	0,0277	2,47
Médecins	88	0,0113	36	0,0277	2,45
Stations d'essence	84	0,0119	40	0,025	2,10
Hammans	80	0,0125	38	0,0263	2,10
Auto - écoles	73	0,0136	33	0,0303	2,22
Ecrivains Publics	35	0,0285	12	0,0833	2,92
Rôtisseries	30	0,0333	5	0,2	6.

Le secteur de la restauration s'individualise non seulement à travers la moyenne d'établissements assez forte, mais aussi à travers son importance relative ; il représente environ 56 % des activités composant cette catégorie. Mise à part les pâtisseries, dont l'implantation est guidée par un impératif spécifique régional, les restaurants et les cafés exhibent une répartition homogène ; ils sont présents dans toutes les localités. En prenant l'indice de rareté géographique, cette constatation devient une évidence. La seule différence porte bien entendu sur la concentration des établissements ; les localités de tailles supérieures en agglomèrent beaucoup plus que les petites. Ainsi, par exemple, les bourgs (2.000-5.600 hab.) comptent en moyenne par apparition 3,28 restaurants, les petites villes (6.000-26.000 hab.) 10,69, les villes moyennes (30.000-42.500 hab.) environ 23. Parmi les autres activités ayant une faible rareté géographique, on relève les pompes d'essence, les kiosques de tabacs, suivis par les studios de photographes et les médecins. Les écrivains publics dont la fréquence est limitée à 12 apparitions accusent, par contre, une rareté plus affirmée : leur installation est centrée, en grande partie, sur les localités de plus de 21.000 habitants. Cependant, leur moyenne d'établissements par apparition est parvenue à dépasser celle des kiosques de tabacs et celles des médecins.

Ceci nous autorise à conclure aux faits suivants :

Un choix d'établissements est plus élevé lorsqu'il correspond soit à une forte concentration et une forte fréquence d'apparition (Exemple : restaurants, cafés, typiques des activités banales), soit quant il s'agit des activités spécifiques (pâtisseries, ayant une très faible apparition par rapport à la concentration d'établissements).

Un choix d'établissements est restreint quand il est en liaison avec une faible concentration et une forte fréquence d'apparition (tabacs, photographes, médecins, pompes d'essence, auto écoles, douches, hammams).

Après avoir nuancé les 3 rubriques d'activités principales, définissant le commerce de détail du point de vue économique, concentration d'établissements et répartition géographique, notre optique est d'essayer dans l'étape suivante de déterminer leur capacité de desserte démographique et spatiale.

## C-2) Types d'activités et capacité de desserte démographique et spatiale.

Cette approche est fondée essentiellement sur le calcul de 2 rapports :

Le premier, exprimant la desserte démographique moyenne de chaque activité se formule comme suit :

$\left( \frac{P}{\sum e_i} \right)$  où P, étant la population totale des 44 localités retenues soit 587.937 habitants,  $\sum e_i$  représente le total des établissements de l'activité  $e_i$ .

Le second indique le nombre moyen de localités desservies par chaque activité ; sa formulation mathématique peut être établie de la manière suivante :

$\left( \frac{L}{\sum L_{e_i}} \right)$  où L, signifie le nombre total de localités soit 44,  $L_{e_i}$  dénote le nombre de localités en possession de l'activité  $e_i$ .

L'utilisation de ces 2 rapports a été menée par secteur d'activités composant chaque branche commerciale principale. Mis en relation, ils nous conduisent à une classification composée de 6 classes (fig.22) dont chacune correspond à une série d'activités données. Selon qu'elles se rapprochent de l'axe des ordonnées ou de celui des abscisses, certaines d'entre elles exhibent un comportement opposé à la tendance générale des points. Prenons par exemple 2 activités de capacité de rayonnement démographique et spatiale moyenne forte, n° 18 (Tissus+habillement) et n° 7 (commerce multiple). Théoriquement, ces dernières devraient figurer parmi les activités n° 88, 68, 66, 49, 48, 19, ... c'est à dire parmi celles dont la distribution est plus ou moins conforme à la tendance générale des points caractérisant cette classe. Or, d'après le cas concret, elles sont suffisamment isolées vers le bas, n'atteignant pas la portée minimale de desserte démographique requise. Au lieu de desservir au moins 8.110 habitants, ces 2 activités ne parviennent à satisfaire qu'une demande respective de 3.212 et 6.061 habitants. Inversement, en considérant les activités n° 81 (kiosques de tabacs), 82 (douches), 85 (stations d'essence), 86 (Hammams), on remarque qu'elles s'apparentent sensiblement au milieu des activités à rayonnement démographique moyen faible, alors qu'en principe, elles devraient s'insérer dans la classe à faible rayonnement (3.500-8.110 habitants). Pourquoi de telles anomalies ? La réponse à cette interrogation repose sur l'idée de concentration des établissements. Dans le premier cas, en dépit de leur desserte géographique

